

**RAPPORTS, DOCUMENTS ET CORRESPONDANCES  
DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**



**SÉANCE ORDINAIRE DU  
1<sup>er</sup> mars 2021**

*Lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier*

## DOCUMENT SYNTHÈSE

### 6. CORRESPONDANCE

- 1) La Direction régionale Lanaudière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, informe la Municipalité que les centres locaux d'emploi de Berthierville, de Sainte-Julienne, de Saint-Jean-de-Matha et de Terrebonne arboreront l'enseigne Services Québec. Services Québec permet aux citoyens et entreprises d'obtenir des services gouvernementaux regroupés sous un même toit.
- 2) Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité de l'arrivée de M. Sébastien Doire à titre de directeur régional de Lanaudière.
- 3) Le centre de services scolaire des Samares dépose le plan triennal 2021-2024 de répartition et destination des immeubles. Aucun agrandissement ou ajout d'infrastructure n'est requis et planifié pour les établissements scolaires situés sur le territoire de Saint-Jean-de-Matha. La Municipalité a jusqu'au 15 mars 2021 pour faire part de ses commentaires, le cas échéant.
- 4) Le 10 février dernier, M. François Bonardel, ministre des Transports annonçait la mise en place d'un nouveau programme visant à étendre l'accès aux vélos en libre-service partout au Québec, soit le Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service. Le programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023 et est doté d'une enveloppe de 8 M\$. Cette aide financière permettra aux municipalités de :
  - développer un service de vélos libre-service là où une telle offre n'est pas accessible à la population;
  - diversifier l'offre en mettant à la disposition des usagers des vélos à assistance électrique, notamment dans les endroits où la topographie limite l'accès aux transports actifs.
- 5) Le 10 février dernier, le gouvernement du Québec annonçait que dès le 1<sup>er</sup> avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra à un pompier répondant à un appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence. La décision de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers revient à la Municipalité qui les emploie et certaines conditions d'admissibilité doivent être respectées.
- 6) Le bureau de circonscription de Berthier informe la Municipalité de l'arrivée d'une nouvelle employée, soit Mme Line Laporte.

- 7) M. Hubert Courtemanche, directeur des finances et des opérations de la Résidence du Grand Manoir, sollicite l'aide de la Municipalité pour la mise en place d'espaces de jardins au Manoir, soit un projet de jardin communautaire.
- 8) La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, confirme à la Municipalité l'octroi d'une aide financière pour la mise en œuvre de l'entente négociée dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat, soit une somme de 40 000 \$ pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023.
- 9) Pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, demande la mise en berne du drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement, sur tous les édifices publics du gouvernement du Québec (ministères et organismes), des municipalités ainsi que des représentations du Québec à l'étranger et des bureaux du Québec au Canada, le jeudi 11 mars 2021, de l'aube (6 h 05, heure du Québec) au crépuscule (17 h 45, heure du Québec). Le premier ministre invite également toutes les municipalités à tenir une cérémonie et à se recueillir devant un mémorial temporaire créé pour l'occasion, dans la mesure où les ressources le permettent et en respectant les mesures sanitaires actuellement en vigueur.
- 10) La MRC de Matawinie informe la Municipalité de l'adoption, le 10 février 2021, du règlement n° 210-2020 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture. Le règlement peut être consulté aux bureaux de la MRC de Matawinie.
- 11) Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe les municipalités qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, la transmission des règlements d'emprunt et autres actes financiers nécessitant l'approbation de la ministre se fera uniquement en utilisant la prestation électronique qui sera accessible à partir du portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR).
- 12) Afin d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité, le ministère des Transports a mis en place un nouveau programme, soit le Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 (PAVL 2021-2024). Pour l'année financière 2021-2022, les appels de projets se dérouleront :

- du 1<sup>er</sup> mars 2021 jusqu'au 30 avril 2021, pour les volets Redressement et Accélération;
- au cours de l'année, pour le deuxième appel de projets des volets Redressement et Accélération;
- du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 mai 2021, pour le volet Soutien.

**13)** Le CISSS de Lanaudière sollicite la collaboration de la Municipalité afin de diffuser, sur nos différentes plateformes de communications, leurs messages de recrutement dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

**14)** M. Jean Desrochers, directeur général du Centre régional d'animation du patrimoine oral, transmet aux membres du conseil municipal une correspondance relativement au projet de revitalisation du presbytère, laquelle fait état de propositions et de suggestions.

**15)** Le CISSS de Lanaudière débute la campagne de vaccination contre la COVID-19 dans la population en général en fonction des groupes d'âge. Dès le 25 février à 8 h, les personnes de 85 ans et plus sont invitées à prendre rendez-vous pour se faire vacciner. La page Web [Quebec.ca/vaccinCOVID](http://Quebec.ca/vaccinCOVID) est le moyen le plus simple et le plus rapide pour la prise de rendez-vous. Ceux et celles n'ayant pas accès à Internet peuvent communiquer par téléphone au 1 877 644-4545 pour la prise du rendez-vous. À compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, il y aura 3 cliniques de vaccination contre la COVID-19 dans la région de Lanaudière :

- Galeries Joliette : 1075 boul. Firestone à Joliette (accès par la porte 6)
- Pavillon du Grand-Coteau : 2510 boul. Mascouche, à Mascouche
- Centre communautaire René-Després : 15, rue St-Paul, à Charlemagne

Les sites de vaccination seront ouverts de 8 h à 20 h, 7 jours sur 7. Il faut prévoir de 30 à 40 minutes entre le moment de l'inscription et le moment de quitter la clinique après réception du vaccin. D'autres sites de vaccination seront annoncés ultérieurement en fonction de la demande. Il est important de ne pas vous présenter sur place sans avoir obtenu un rendez-vous.

**16)** La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha est officiellement propriétaire des lots 5 712 241, 5 712 250 et 5 713 321 (Domaine du Lac Mondor inc.).

**17)** Le ministère de la Sécurité publique informe la Municipalité que Mme Ariane Thompson, conseillère en sécurité civile, a été désignée pour soutenir les autorités locales et régionales de la MRC de Matawinie dans ses dossiers relatifs à la sécurité civile sur son territoire.

**18)** Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité que la demande de financement pour la réalisation d'un projet de mobilité durable et d'un site intermodal soumise dans le cadre du Fonds municipal vert, est compatible avec les politiques gouvernementales. Le dossier sera donc transmis à la Fédération canadienne des municipalités pour son suivi approprié.